# FICHE SIGNALÉTIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

**R00799 04 00**DATE DE PRÉPARATION
12 mai 2017

## SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

## **NUMÉRO DU PRODUIT**

R00799

### **NOM DU PRODUIT**

RUST TOUGH® Rust Preventive Enamel (Aerosol), Gloss Black

### **NOM DU FABRICANT**

KRYLON PRODUCTS GROUP Krylon Products Group 101 Prospect Avenue NW, Cleveland, OH 44115

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONES ET SITES WEB

NOMEROS DE TELEPHONES ET SITES WEB			
Renseignements sur le produit	it (800) 247-3266		
	www.krylonindustrial.com		
Renseignements réglementaires	(216) 566-2902		
Urgence médicale	(216) 566-2917		
Urgence de transport*	(800) 424-9300		
*pour une urgence chimique SEULEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou			
	accident)		

# SECTION 2 — COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

% EN POIDS	CAS No.	Ingredient	UNITÉS	PRESSION VAPEUR
20	74-98-6	Propane		
		ACGIH TLV	1000 PPM	760 mm
		OSHA PEL	1000 PPM	
10	106-97-8	Butane		
		ACGIH TLV	1000 PPM	760 mm
		OSHA PEL	800 PPM	
10	64742-89-8	Solvant naphta aliphati		
		ACGIH TLV	300 PPM	12 mm
		OSHA PEL	300 PPM	
0,3	100-41-4	Éthylbenzène		
		ACGIH TLV	20 PPM	7,1 mm
		OSHA PEL	100 PPM	
		OSHA PEL	125 PPM STEL	
1	1330-20-7	Xylène		
		ACGIH TLV	100 PPM	5,9 mm
		ACGIH TLV	150 PPM STEL	
		OSHA PEL	100 PPM	
		OSHA PEL	150 PPM STEL	
25	67-64-1	Acétone		
		ACGIH TLV	500 PPM	180 mm
		ACGIH TLV	750 PPM STEL	
		OSHA PEL	1000 PPM	
4	763-69-9	3-Éthoxypropionate d'é	thyle	
		ACGIH TLV	Pas Disponible	1,11 mm
		OSHA PEL	Pas Disponible	
13	123-86-4	Acétate de n-butyle		
		ACGIH TLV	150 PPM	10 mm
		ACGIH TLV	200 PPM STEL	
		OSHA PEL	150 PPM	
		OSHA PEL	200 PPM STEL	
0,9	1333-86-4	Noir de Carbone		
		ACGIH TLV	3,5 MG/M3	
		OSHA PEL	3,5 MG/M3	

## **SECTION 3 — IDENTIFICATION DES RISQUES**

#### SOURCES D'EXPOSITION

L'exposition peut se produire par l'INHALATION des vapeurs ou du brouillard de pulvérisation.

La PEAU et les YEUX peuvent entrer en contact avec le produit, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

HMIS Codes		
Santé	2*	
Inflammabilité	3	
Réactivité	0	

### **EFFET DE LA SUREXPOSITION**

YEUX: Irritation des YEUX.

PEAU: L'exposition prolongée ou répétée risque de provoquer l'irritation des peau.

**INHALATION:** Irritation des voies respiratoires supérieures.

Peut causer la dépression nerveuse. Une sur-exposition excessive à ce produit peut entraîner la perte de conscience, voire même la mort. Une surexposition prolongée aux ingrédients dangereux indiqués dans la Section 2 peut entraîner des effets indésirables sur les organes ou systèmes suivants:

- le fois
- le système urinaire
- le système hématopoïétique (la formation du sang)
- le système de reproduction

#### SYMPTÔMES DE SUREXPOSITION

Les maux de tête, l'étourdissement, la nausée et la perte de coordination des mouvements sont tous des symptômes d'exposition excessive aux vapeurs ou à la brume de pulvérisation.

La rougeur et les démangeaisons ou la sensation de brûlure peuvent indiquer une exposition excessive des yeux ou de la peau.

### **ETAT DE SANTÉ AGGRAVÉ PAR EXPOSITION**

En général, aucun exposition n'est reconnue.

### CANCÉROGÉNICITÉ

Voir la Section 11.

### SECTION 4 — PREMIERS SOINS

YEUX: Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Aller voir un médecin.

PEAU: Laver à fond les parties affectées avec de l'eau et du savon.

Enlever les habits contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

INHALATION: Si une personne en est affectée, l'aider à sortir des lieux. Rétablir la respiration. Aider la personne á rester calme et au

chaud.

INGESTION: N'incitez pas la personne á vomir. Aller voir un médecin immédiatement.

### **SECTION 5 — MESURES EN CAS D'INCENDIE**

 POINT D'ÉCLAIR
 LIE
 LSE

 Propellant < 0 °</td>
 0,9
 12,8

### MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse

### DANGERS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION EXCEPTIONNELS

Les contenants peuvent exploser s'ils sont exposés à une très grande chaleur.

L'application aux surfaces chaudes exige qu'on prenne des précautions spéciales.

En cas d'urgence, une exposition excessive aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. Les symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement. Voir le médecin.

### MESURES PARTICULIÉRES DI PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

On doit utiliser l'équipement de protection complète y compris un appareil de respiration auto-alimenté.

La pulvérisation avec de l'eau peut être inefficace. Si on se sert de l'eau, l'ajutage pour brume est préférable. On peut se servir de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin d'empêcher l'augmentation de la pression et la possibilité d'une combustion automatique ou l'explosion en cas d'exposition à une chaleur extrêmement grande.

# SECTION 6 — MARCHE Á SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### MESURES À PRENDRE LORSQUE DES MATIÉRES SONT RENVERSÉES OU ÉVAPORÉES

Enlever toute source de combustion. Bien aérer.

Nettoyer avec un absorbant non réactif.

# **SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

#### CATÉGORIE D'ENTREPOSAGE

Pas Disponible

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE DI LA MANIPULATION

Tenir loin de la chaleur, étincelles et de flamme nue. Les vapeurs peuvent s'accumuler rapidement et s'enflammer et causer une explosion. Aucours de l'utilisation de ce produit jusqu'à la disparution de toutes les vapeurs: Garder l'endroit bien aéré. Eviter de fumer. Eteindre toute flamme, veilleuse d'appareils et réchauds. Couper la courant des poêles, des outils et appareils éléctriques ainsi que de toute autre source de combustion.

Suivre les procédures approuvées pour attacher solidement et pour permettre l'écoulement de l'éléctricité dans le sol.

Contenu sous pression. Ne pas ouvrir, incinérer ou exposer à des températures au dessus de 120 Fahrenheit. La chaleur des rayons du soleil, des radiateurs, des réchauds, de l'eau chaude, ou provenant de toute autre source, peut provoquer l'explosion du contenant. Ne pas avaler. Garder hors de la portée des enfants.

### SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

#### PRÉCAUTIONS À PRENDRE AUCOURS DE L'UTILISATION

N'utiliser ce produit que dans un endroit bien aéré.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter d'aspirer les vapeurs et la brume de vaporisation.

Bien se laver les mains après l'utilisation.

Ce produit peut contenir des matières classifiées comme petites particules irritantes, telles que le dioxyde de titane ou le carbonate de calcium (voir la liste ACGIH TLV, la préface et l'annexe D). On peut avoir ces particules dans des proportions dangereuses uniquement au moment du grattement et de l'éraflement de la couche séchée. Si la liste dans la 2e section ne fait aucune mention spécifique de la présence des poussières de particules, les limites applicables sont: pour ACGIH TLV 10 mg/m3 (concentration totale de poussière), 3 mg/ m3 (fractionée de respiratoire).

#### **VENTILATION**

Un système permettant l'échappement local des produits est préférable. Si l'exposition aux produits de la 2e section est maintenue audessous des limites d'exposition applicables, le système d'échappement global est acceptable.

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Si on ne peut pas maintenir, par simple ventilation, le niveau auquel on s'expos personnellement en dessous des limites applicables, porter un respirateur à filtre de vapeur organique et particules approprié et bien ajusté approuvé par NIOSH/MSHA pour se protéger contre les produits de la 2e section.

Pendant que vous frottez ou poncez la couche sechée, porter un respirateur à filtre de poussière et de brume, approuvé par NIOSH/MSHA pour vous protéger contre la poussière qui peut éventuellement se dégager de ce produit, de la peinture ou de l'abrasif.

Aucun n'est exigé pour l'application normale des produits aérosol, lorsqu'on n'attend qu'un minimum de contact avec la peau. Pour un contact prolongé et repété, portez des gants resistants aux produits chimiques.

### **LUNETTES DE SÉCURITÉ**

Porter les lunetttes de sécurité avec des protecteurs latéraux non perforés.

#### **AUTRES PRÉCAUTIONS**

L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la

### SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POIDS DU PRODUIT 6,10 lb/gal 730 g/l

DENSITÉ 0,73

<0 - 342 °F

COURBE D'ÉBULLITION

<-18 - 172 °C

POINT DE FUSION P.D. VOLUME VOLATIL

89%

VITESSE D'ÉVAPORATION

Plus vite que

l'Éther

SOLUBILITÉ DANS L'EAU P.D.

DENSITÉ DE LA VAPEUR Plus lourd que l'Air

pH > 2.0, < 11.5

**COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (Théorique)** 

Volatil Poids 59,35% Moins d'eau et de Solvants Exemptés

### SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ — Stable **CONDITIONS À ÉVITER** 

Aucun connu.

INCOMPATIBILITÉ Aucun connu.

PRODUITS DANGEREUX DÛ À LA DÉCOMPOSITION

Par combustion: Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne Peut Pas De Produire

### SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES

Il existe des rapports de recherches qui associent des troubles permanentes du cerveau et du système nerveux à l'exposition excessive, répétée et prolongée aux solvants.

À partir de données expérimentales provenant d'études suffisantes mendées chez les animaux et d'études insuffisantes menées chez humains, l'éthylbenzène est classifié par le CIRC comme étant possiblement carcinogène chez les humains (group 2B). On a constaté une augmentation de certains types de cancer, y compris des tumeurs du rein chez les rats et des tumeurs du poumon et du foie chez les souris, lorsque ces animaux ont été exposés à l'inhalation de concentrations élevées d'éthylbenzène à long terme. Toutefois, ces effets

n'ont pas étéobservés chez les animaux exposés à de plus faibles concentrations d'éthylbenzène. Jusqu'à présent il n'y a aucune preuve suggérant que l'éthylbenzène provoque le cancer chez les humains.

Le carbone noir est classifié par l'IARC comme étant possiblement carcinogène aux humains (groupe 2B) basé sur des données animales expérimentales. Cependant, dans les humains, l'évidence de carcinogénéité est insuffisante.

#### INFORMATION TOXICOLOGIQUE

CAS No.	Ingredient			
74-98-6	Propane			
	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible	
	LD50 RAT		Pas Disponible	
106-97-8	Butane			
	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible	
	LD50 RAT		Pas Disponible	
64742-89-8	Solvant naphta aliphatique leger			
	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible	
	LD50 RAT		Pas Disponible	
100-41-4	Éthylbenzène			
	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible	
	LD50 RAT		3500 mg/kg	
1330-20-7	Xylène			
	LC50 RAT	4HR	5000 ppm	
	LD50 RAT		4300 mg/kg	
67-64-1	Acétone			
	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible	
	LD50 RAT		5800 mg/kg	
763-69-9	3-Éthoxypropionate d'éthyle			
	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible	
	LD50 RAT		Pas Disponible	
123-86-4	Acétate de n-butyle			
	LC50 RAT	4HR	2000 ppm	
	LD50 RAT		13100 mg/kg	
1333-86-4	Noir de Carbone			
	LC50 RAT	4HR	Pas Disponible	
	LD50 RAT		Pas Disponible	

### **SECTION 12 — DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

### DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ

Aucunes donnies disponibles.

### SECTION 13 — DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

### MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les déchets provenant de ce produit peuvent être dangereux, selon la définition donnée dans la "U.S. Resource Conservation and Recovery Act"(RCRA) 40 CFR 261.

On doit soumettre les déchets au test de combustion afin de déterminer les numéros de l'EPA applicables.

Ne pas incinérer. Eliminer la pression dans le contenant. Se débarrasser du contenu confermément aux lois anti-pollution fédérales, provinciales et municipales.

### SECTION 14 — DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition multimodales sont fournies à titre indicatif et ne prennent pas en compte la taille des conteneurs. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (maritime, aérien, etc.), n'indique en aucun cas que le produit est emballé de manière appropriée pour ce mode de transport. Tous les emballages doivent être examinés avant l'expédition afin de contrôler qu'ils conviennent au transport. La conformité aux réglementations en vigueur incombe uniquement à la personne qui offre le produit pour le transport.

### **US Ground (DOT)**

May be classed as LTD. QTY. OR ORM-D

UN1950, AEROSOLS, 2.1, LIMITED QUANTITY, (ERG#126)

### Canada (TDG)

May be classed as LTD. QTY. OR ORM-D

UN1950, AEROSOLS, 2.1, LIMITED QUANTITY, (ERG#126)

#### IMO

May be shipped as Limited Quantity

UN1950, AEROSOLS, 2.1, LIMITED QUANTITY, EmS F-D, S-U

#### IATA/ICAC

UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, LIMITED QUANTITY

# SECTION 15 — DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

### SARA 313 (40 CFR 372.65C) AVIS DE FOURNISSEUR

CAS No.	CHIMIQUE/COMPOSÉ	% by WT	% Element
100-41-4	Éthylbenzène	0,3	
1330-20-7	Xylène	1	

### **CALIFORNIA PROPOSITION 65**

AVERTISSEMENT: Ce produit des matières chimiques connue de l'État de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale.

## **DONNÉES SUR LA TSCA**

Tous les produits chimiques dans ce produit sont énumérés, ou exemptez de l'énumération, sur le inventaire de TSCA.

# **SECTION 16 — AUTRES DONNÉES**

Cette FTSS a été préparée conformént aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Les renseignements donnés ci-haut se rapportent à ce produit suivant sa formule actuelle et s'appuient sur les données disponibles en ce moment. L'addition de diluant et autres additifs peut changer considérablement les risques associés à ce produit et sa composition. Etant donné que nous n'avons pas de contrôle sur les conditions d'utilisation, nous ne donnons aucune guarantie, explicite ou implicite et nous n'assumons aucune responsabilité concernant l'usage, quel qu'il soit, de ces renseignements.